

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/03/43

Objet : 43 - Signature d'une convention avec M. BENKHEDDA-DUMONT Mathéo, pour l'association MDL du Lycée Marie Curie de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. BENKHEDDA-DUMONT Mathéo de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker», en sa qualité de Président de la Maison des Lycéens du Lycée Curie de Vire,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de mise à disposition avec M. BENKHEDDA-DUMONT Mathéo, en sa qualité de Président de la Maison des Lycéens du Lycée Curie de Vire, 16 rue Octave Gréard, 14500 Vire Normandie, pour la mise à disposition de la salle de spectacle « La Halle Michel Drucker », le mardi 02 avril 2024, de 11h00 à 23h30, pour l'organisation, à 19h30, d'un spectacle des élèves du Club musical du Lycée Curie.

Comme prévu pour les associations de Vire Normandie à but non lucratif et concourant à un intérêt culturel général, la mise à disposition de la salle sera accordée gratuitement une fois par an en 2024.

Fait à Vire Normandie, le 20 mars 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE.

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240403-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024 Publication : 03/04/2024 Décision du Maire n°2024/03/43 du 20 mars 2024

